



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Information et protection des consommateurs

Question écrite n° 12718

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur la situation des cadres de l'Union fédérale des consommateurs. Désignés pour défendre l'intérêt des consommateurs dans un nombre croissant d'instances, ces cadres bénévoles n'ont d'autre solution que de s'absenter, à leurs frais et à leurs risques et périls, de leur travail. Ils souhaiteraient donc pouvoir bénéficier, comme les associations familiales (art 911 de la loi no 86-75 du 17 janvier 1986) d'un congé de représentation qui leur permettrait de mieux faire face à leur mission et de jouer pleinement le rôle que l'on attend d'eux. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce problème, ainsi que les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux aspirations de ces bénévoles qui rendent d'immenses services à la collectivité.

Texte de la réponse

Reponse. - Par la loi no 86-76 du 17 janvier 1986, le législateur a donné la possibilité aux membres des associations familiales de bénéficier d'un congé représentation, comme cela était déjà le cas pour les organisations syndicales. La majeure partie des associations nationales agréées pour agir en justice au nom des consommateurs sont des associations familiales ou d'origine syndicale et peuvent donc, sous certaines conditions, bénéficier des congés représentation. Seules les associations strictement consumeristes ne peuvent se prévaloir d'un tel régime légal. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat chargé de la consommation a saisi le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge des questions relatives à l'économie sociale de ce problème. Celui-ci vient de créer un groupe de travail au sein duquel cette question pourra être évoquée. Le secrétaire d'Etat chargé de la consommation sera très attentif aux conclusions qui seront tirées de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12718

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2095